
MARRAKECH – Atelier d’At-Large sur les questions relatives à la protection des consommateurs
Mercredi 26 juin 2019 – 17h00 à 18h30 WET
ICANN65 | Marrakech, Maroc

JOHN LAPRISE : Bonjour. Nous allons commencer l’enregistrement.

Bonjour à tous. Je m’appelle John Laprise, et je suis responsable des politiques pour ALAC. Cette séance est un atelier At-Large sur les protections ou les sauvegardes du consommateur.

Nous avons Jamie Hedlund qui est avec nous de la conformité contractuelle et Bryan Schilling, qui est directeur de la protection du consommateur. Il s’agit d’une série continue que nous avons organisé à At-Large parce que nous comprenons bien que beaucoup de personnes ne savent pas exactement à qui s’adresser en ce qui concerne les différentes questions relatives à la protection des consommateurs.

Donc nous espérons, pendant cette séance, pouvoir clarifier un petit peu les questions, et mieux répondre aux questions. Donc je passe maintenant la parole à Jamie.

JAMIE HEDLUND : Je suis donc Jamie Hedlund. Je suis responsable de la conformité

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

contractuelle et de la protection du consommateur. Je vous remercie de m’avoir invité. Et ensuite je passerai donc tout à l’heure la parole à Bryan qui vous expliquera ce qui se passe, ce qui est très intéressant d’ailleurs, et ce qui se passe dans la communauté en matière de discussion sur la protection des consommateurs, en particulier en ce qui concerne les abus du DNS.

Je vous encourage tous non seulement à poser vos questions, mais aussi à participer au dialogue de la communauté qui est en train de se mettre en place sur l’abus du DNS.

C’est une question qui est de plus en plus importante récemment. De plus en plus, il y a des obligations pour les opérateurs de registre en ce qui concerne l’abus du DNS, et la conformité contractuelle fait partie à un audit- ou a donné lieu à un audit sur l’abus du DNS qui va se terminer sous peu. Donc il y a beaucoup de choses qui sont en cours.

Bryan est là en grande partie parce que l’ALAC voulait la création de ce poste. Même chose pour le GAC. Donc ces deux entités ont encouragé le Conseil d’administration et l’organisation à engager Bryan et je suis très content qu’il soit là.

BRYAN SCHILLING : Merci, Jamie, j’aimerais également exprimer ma reconnaissance

à vous tous qui m’accueillez cet après-midi. On va passer à la diapositive suivante. Plus loin s’il vous plait. Merci. Voilà.

Donc Jamie vient d’expliquer que l’ALAC et le GAC ont vraiment poussé pour que l’on crée ce département sur la protection du consommateur à l’ICANN et cela fait donc deux ans que je suis à l’ICANN, à ce poste. Je voulais déjà commencer par mettre les choses au point par rapport au rôle et vous expliquer, vous faire un petit point sur ce que nous avons fait au cours des quelques années qui viennent de s’écouler.

Tout d’abord, ce département et ce rôle sont séparés de la conformité. Nous travaillons en partenariat, en plus étroite collaboration avec le bureau du directeur de la technologie. Et nos partenariats ont trait à tout ce qui est abus. Et donc nous travaillons avec eux puisqu’ils sont experts, et j’en parlerai.

Nous avons également participé à certaines activités en dehors de l’ICANN, qui considèrent l’abus dans l’écosystème du DNS. Par exemple, il y a le projet sur la juridiction de l’Internet, qui est un environnement un petit peu différent, un projet multipartite sur l’accès aux données et l’accès aux e-mails, aux enregistrements des consommateurs ; donc c’est la première chose. Et deuxième chose, la juridiction sur le contenu qui considère les questions émergentes relatives au contenu qui est un peu plus controversé, qui est publié, qui est promu sur différentes plateformes. Et il y a

aussi une partie domaine et juridiction, à laquelle je participe et que j’observe, et qui considère les questions relatives à l’abus technique du système de domaines, ainsi que certains des domaines qui sortent de la mission de l’ICANN, par exemple, comment s’occuper de l’abus de contenus au niveau des domaines.

Il y a un certain nombre de membres de la communauté de l’ICANN qui participent à ce projet sur la juridiction et l’Internet, et nous rappelons tout le temps que tout ce qui se passe dans le cas de ce projet Internet et juridiction et qui a trait aux domaines doit être en fait mentionné auprès de la communauté, pour qu’il y ait, s’il faut qu’il y ait des amendements aux contrats ou simplement des discussions sur les politiques.

Alors autre chose. Comme vous le voyez sur cette diapositive, mon rôle a pour objet d’encourager des discussions de la communauté sur l’abus du DNS. Nous avons commencé quelques mois après mon arrivée, en septembre 2017, par un webinaire pour toute la communauté. Nous avons donc lancé la discussion avec certaines de ces questions que vous voyez là, à l’écran, pour un petit peu définir quelle était la mission de l’ICANN, quels sont certains des abus dont on parle. Nous avons également publié un résumé sur les moyens de protection qui existent actuellement dans le cadre des contrats de l’ICANN et dans le cadre des statuts, et nous avons demandé le point de vue de la communauté là-

dessus, sur ce résumé, pour identifier les lacunes et définir ce qui suffisait, ce qui ne suffisait pas.

Malheureusement au même moment, tout le monde a été pris par les questions du WHOIS et du RGPD. Donc de manière générale, la communauté a été un petit peu dépassée par ces questions et donc les discussions relatives à l’abus ont un petit peu ralenti.

Diapositive suivante s’il vous plait. Comme Jamie l’a mentionné, nous avons un petit peu repris notre travail. En début d’année, il y a eu participation de la communauté et de l’ALAC sur les questions relatives à l’abus du DNS. Et surtout on s’est posé la question des abus systématiques du DNS.

Vous avez, selon les données, les signalements des cas d’abus des noms de domaine, le DAAR, il y a des discussions, des questions comme que les types d’abus auxquels on fait référence dans les engagements d’intérêt public sont en fait relatifs à quelques petites parties peu nombreuses.

Donc que pouvons-nous faire pour vraiment cibler ces entités qui semblent être derrière les abus de haut niveau dans leur TLD. Et puis il y a d’autres questions par rapport aux parties contractantes : que font-elles pour traiter ces abus ; quels sont les efforts qui sont faits de manière volontaire ; et que pouvons-nous faire de plus, en tant que communauté ; qu’est-ce que ICANN.org peut faire de plus, si on se focalise sur l’abus systématique du

DNS.

Donc vous aviez reçu ces questions, enfin, elles étaient à l’ordre du jour. Je voudrais les afficher de nouveau et, plutôt que de faire une présentation, ce qui nous intéresse, c’est d’avoir une discussion dans toute la communauté. Nous avons cette discussion ouverte sur l’abus du DNS. De quoi s’agit-il? La question du subjectif et de l’objectif. Quelle est la définition? À ce que certaines choses- qu’est-ce qui tombe dans la mission de l’ICANN? Qu’est-ce qui est en dehors du mandat de la mission de l’ICANN? Et quelles sont les mesures volontaires qui sont bénéfiques à l’ensemble de l’écosystème? Et que pouvons-nous faire tous ensemble ainsi que les parties contractantes pour atténuer ces abus?

Donc nous sommes là pour écouter la réponse de l’ALAC par rapport à ces questions, pour savoir un petit peu quelle est la définition qu’on pourrait donner et que peut-on faire. On a parlé également d’amendements aux contrats. Il y a eu des séances très productives sur l’abus du DNS, avec les parties contractantes, avec la division des noms de domaine au niveau mondial et à Bangkok. Il y a des questions relatives aux contrats qui ont été soulevées, et puis il y a également le processus d’élaboration de politique qui a été mentionné comme idée. Donc ce que nous cherchons c’est à avoir votre feedback et votre point de vue là-dessus.

Alors, diapositive suivante. L’objectif, je l’espère et je pense qu’il y a suffisamment d’intérêt et je suis assez optimiste par rapport à ça, c’est qu’on aura sans doute une session intercommunautaire à Montréal sur l’abus du DNS. Encore une fois, nous souhaitons entendre votre point de vue par rapport à la manière d’organiser cette séance. Peut-être que l’ALAC pourrait être parrain de cette séance ou coparrain.

Donc, je vais maintenant vous donner la parole. J’ai terminé mes diapositives. Mais on pourra peut-être revenir en arrière pour passer à la diapositive sur le point de vue de l’ALAC. Donc on a ces questions-là pour lancer la discussion ou alors on peut, John l’a mentionné, il a mentionné des questions par rapport à où se rendent des consommateurs. Quel est le rôle de l’ICANN. Donc on peut également répondre à des questions de cet ordre. Mais merci de m’avoir donné le temps de présenter ceci et merci encore une fois de m’accueillir cet après-midi.

JOHN LAPRISE :

Merci, Jamie et Bryan, merci pour cette excellente présentation.

Donc maintenant, on va peut-être afficher l’ordre du jour et on va donner deux minutes à chaque personne. Donc je vais changer d’avis.

Donc, nous avons toutes les questions qui intéressent Bryan.

Donc plutôt que de s’en occuper une par une, parce que je crois qu’il en a pas mal d’idées différentes par rapport à ça, donc ce que j’aimerais savoir c’est si vous êtes intéressés et si vous souhaitez intervenir. Donc voilà, vous avez la parole. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Avec l’arrivée du RGPD et la spécification temporaire et maintenant l’EPDP, on est à une nouvelle ère pour l’abus du DNS parce que la plupart des outils, en tout cas beaucoup des outils importants utilisés par les gens pour faire le suivi, pour prédire, ont disparu. Donc la capacité à faire le lien entre différents enregistrements de domaine- bon, montrez-moi tous les enregistrements de domaine qui ont la même adresse e-mail, etc. tout ceci c’était proposé par l’ICANN. Ça existait. Mais, c’était des capacités qui finalement ne peuvent plus être proposées avec la révision du RDS.

Je sais que les agences d’application de la loi ont dit que cela avait eu un énorme impact sur elles, et ça, l’ICANN ne peut pas le solutionner. Mais ce qui serait utile, c’est que l’ICANN fasse une collecte d’informations, peut-être un questionnaire pour évaluer un petit peu où on en est. Personne ne le fait. À mon avis, ce serait utile pour voir comment on peut solutionner le problème, soit en changeant les lois, soit en utilisant un autre mécanisme, je ne sais pas. Mais je crois que c’est vraiment ça, la question. C’est le rôle

de l’ICANN pour qu’on puisse avoir un DNS digne de confiance et sécurisé.

JAMIE HEDLUND :

Merci Alan. Excellente contribution. Par rapport à la recherche, effectivement c’est ce que nous faisons avec David Conrad, avec le bureau technologique. Nous travaillons en étroite collaboration avec l’application de la loi, les organes d’application de la loi, sur les questions d’abus. Maintenant quand vous dites que ça a disparu, les règles ne sont pas encore en place. On reconnaît bien que pour ceux qui participent à la phase deux de l’EPDP, l’accès aux données non publiques du WHOIS, c’est très important. Et il faut absolument s’assurer que les données n’ont pas complètement disparu, mais qu’elles soient accessibles.

ALAN GREENBERG :

Les données qu’on peut utiliser pour faire les recherches n’existent plus. On a toujours la base de données, mais il n’est plus possible dans le RDAP, et je pense que l’EPDP n’accordera pas ce droit de faire la recherche, de montrer tous les domaines qui ont la même adresse e-mail ou le même numéro de téléphone, etc. La possibilité n’existe pas et la volonté de le faire n’existe plus. C’est terminé.

JOHN LAPRISE :

Je vais faire quelques interventions. En ce qui concerne les questions, donc en ce qui concerne le mandat sur l’abus de DNS et ce que peut faire l’ICANN, et d’ailleurs c’est en rapport avec la troisième question sur l’EPDP, l’abus du DNS, c’est vraiment au cœur du travail de l’ICANN.

Donc l’ICANN devrait avoir la possibilité dans les contrats de mettre ceci en œuvre et c’est tout. Pour moi, lancer un EPDP ou un PDP, pardon, lancer un PDP pour permettre à l’ICANN de mettre en application des règles contractuelles plus importantes pour lutter contre l’abus du DNS, c’est quelque chose que moi je soutiendrai et que je mentionnerai à l’ALAC, parce que je pense que c’est dans notre intérêt.

Par ailleurs, la suggestion d’avoir une séance intercommunautaire sur l’abus du DNS à Montréal est également une excellente suggestion. C’est une thématique qu’il faut absolument mentionner dans toute la communauté parce que cela a un impact sur tout le monde. Ce n’est pas nécessairement un sujet d’actualité maintenant, tout de suite. Mais c’est un sujet qui ne cesse de se représenter, par exemple lorsqu’on parle de l’EPDP ou de l’ATRT qui sont de grands sujets. Mais le thème sous-jacent dans toute la communauté, c’est ce problème croissant d’abus du DNS.

JAMIE HEDLUND :

Merci. Selon la perspective de l’opérateur de registre, il y a plusieurs choses qui sont mentionnées. Il y aura d’ailleurs un rapport public là-dessus en juillet qui résumera l’audit qui a été fait. Mais ce qui est ressorti de manière très claire, c’est que comme pour le WHOIS, le WHOIS général, il n’y a pas de politiques sur l’abus du DNS.

Il y a eu un avis du GAC qui a été incorporé dans le contrat. La spécification 11 d’engagements d’intérêt public. C’est mieux que rien, certes, mais comme Bryan l’a dit tout à l’heure, cela ne nous aide pas dans la conformité contractuelle pour nous attaquer aux abus systématiques du DNS. Nous n’avons pas de moyens sérieux. Donc il pourrait y avoir une politique approuvée par la communauté, qui ensuite permet de modifier le contrat, et il y a les amendements aux contrats et c’est quelque chose que nous disons aux parties contractantes.

Et ce que je dirais par rapport à l’audit des opérateurs de registre, c’est qu’en grande majorité les opérateurs de registre, et c’est vrai pour la plupart d’entre eux, s’il y a certains noms qui sont abusifs, eh bien, ces opérateurs de registre font ce qu’ils peuvent pour lutter contre les abus. Ils agissent lorsqu’il y a des noms abusifs ; ils ont un système de surveillance et de sécurité très solide qui est en place. Donc ils peuvent sans doute vous expliquer mieux que

moi ce qu’il faut. Mais cela ne nous aidera pas à nous attaquer aux mécréants, parce que la plupart de ces mécréants ne viennent pas aux réunions de l’ICANN !

Donc la participation de l’ALAC dans ces discussions et le soutien en matière d’élaboration de politiques ou d’amendement des contrats, c’est quelque chose qui vraiment nous serait utile.

JOHN LAPRISE :

Nous avons une personne qui veut prendre la parole, mais en attendant, quand on parle de protections ou de politiques dont nous parlons maintenant, nous devons savoir dans ce sens qu’il y aurait une nouvelle série de gTLD. Donc personnellement, j’aimerais que cette série essaie protection qui soient mis en place ou du moins qu’il y ait des exigences au niveau des soumissions, les enregistrements, des applications.

JAMIE HEDLUND :

Oui beaucoup des TLD Legacy n’ont aucune exigence au niveau des abus, ce n’est pas parce qu’ils sont mauvais. Verisign fait un très bon travail avec les .com, etc., et dans sa lutte vis-à-vis de l’abus, mais pour équilibrer le terrain, ce serait plus facile de mettre cela en place pour les nouveaux gTLD- TLD.

JOHN LAPRISE : Oui, j’ai quelqu’un là-bas qui veut prendre la parole. Le Monsieur là-bas qui a la chemise bleue, et si vous n’êtes pas à la table vous pouvez aussi participer en utilisant le micro qui se trouve au centre de la salle. Donc allez vers le micro et prenez la parole. Hadia vous voulez prendre la parole ?

HADIA EL MINIAWI : Oui. Merci de votre présence avec nous aujourd’hui. Je voudrais répondre à la dernière question au sujet de ce que voudrait ou aimerait voir l’ALAC en ce qui concerne l’abus du DNS.

Je pense qu’il y a une chose que nous aimerions voir, c’est quel est l’impact de l’abus du DNS sur les utilisateurs de l’Internet. Et cela serait appuyé par des exemples de cas. Cela nous permettrait, et bien sûr à tous, de pouvoir comprendre que c’est quelque chose qui a vraiment un impact, pas seulement sur les grosses compagnies, les grandes entreprises, mais aussi les utilisateurs lambda.

BRYAN SCHILLING : Merci pour votre information. Oui tout d’abord, l’AGM, durant la réunion de printemps, OCTO nous a fait donc une présentation sur l’abus du DNS.

Et ainsi ils ont discuté de problème de logiciels malveillants et de retrait de certains de domaine. Et donc on en a parlé au GAC aussi.

Il y a un monsieur, une personne du FBI qui nous a fait une présentation de l’impact des réseaux zombie sur les utilisateurs finaux ainsi que des problèmes qu’il y a eu avec les adresses courriel ; il y a donc des exemples qui permettent d’obtenir des scénarios réalistes de l’abus qui est en cours ainsi que de l’impact que cela a sur le DNS. Il y a la distribution des réseaux zombie et des noms de domaine qui sont manipulés et dont les courriels ont été manipulés ou enfreints.

HOLLY RAICHE :

Oui, lorsqu’il s’agit de la CCT, il y a eu de nombreuses recommandations émises. Je pense que vous avez tous vu ces recommandations. Il y a une recommandation sur le fait qu’on devrait publier des choses importantes à propos des opérateurs de registre, mais aussi des noms de revendeurs. Souvent, les revendeurs sont les coupables, et ainsi de publier ces statistiques pour faire honte à ces personnes, mais aussi pour permettre la lutte contre ces problèmes.

Avez-vous observé ou examiné les observations qu’avaient faites les services secrets à ce sujet ?

JAMIE HEDLUND :

Oui j’ai eu la chance d’avoir fait partie de cette équipe de révision. Et je pense que cette section du rapport était la section la plus

forte du rapport. Elle était très bien faite. Elle ne représentait pas l’opinion du Conseil ou du personnel, mais ces recommandation sur l’abus du DNS étaient donc intéressantes, et OCTO fait aussi un nombre de choses pour essayer de rendre DAAR assez efficace au niveau des opérateurs de registre que pour les bureaux d’enregistrement. Et ce n’est pas parce qu’il y a des défis associés avec les noms de domaine et les opérateurs de registre, mais donc ce travail est toujours en cours. Et en attendant, nous faisons un audit des bureaux d’enregistrement, et nous allons commencer à noter des opérateurs de registre en septembre.

Nous essayons de voir comment nous allons organiser cela. Nous allons donc faire un audit robuste, et le Conseil d’administration continuera à considérer ces recommandations et continuer à travailler avec l’équipe de révision et s’assurer que les bonnes définitions soient en place. Personne n’ignore le problème.

JOHN LAPRISE :

Avant de passer à la prochaine personne, je veux réitérer que si vous êtes dans la salle, vous pouvez monter au micro et poser votre question.

La dernière fois que nous avons parlé James, on a vu que sur le site Web, il y avait une liste. Mais à l’époque, il n’y avait pas des points, des éléments compréhensifs qui donnaient une liste de tous les acteurs dans un format qui était facile à lire. Est-ce que

ça a été changé ? Est-ce que vous avez changé les choses ?

JAMIE HEDLUND :

Non. Nous n’avons pas- nous ne nous sommes pas occupés de cela. Nous y pensons. Nous avons aussi vu que, avec beaucoup de rapports que nous publions, il n’y a pas tellement d’intérêt. Souvent il n’y a que six personnes qui les lisent, et souvent ce sont des personnes, des gens, du personnel. Nous voulons publier des rapports et des données qui sont utiles à la communauté. D’ailleurs j’en ai parlé avec Alan un peu plus tôt, si ALAC a des données qui nous serait utiles, partagez-les avec nous et nous essaierons de les publier aussitôt que possible.

NASSER HAJI :

Merci beaucoup. Je suis professeur Nasser Haji. Je suis président de l’université- je suis professeur, pardon, en université. Professeur universitaire, pardon.

Je faisais partie de l’IQ PPO2 lors de la conférence de Marrakech en 2002.

Ma question est celle-ci : comment résoudre le problème lorsque les opérateurs de registres ne sont pas clairement déterminés ? Je vous donne un exemple. Si vous avez par exemple l’Europe et le domaine .EU, vous avez donc un opérateur qui est dans l’Union européenne. Mais si vous prenez AFRICA, et on y est en Afrique, si

vous prenez .MA au Maroc, dont vous avez une autorité régulatoire. Si vous avez AFRICA, vous n’avez pas de réglementation autoritaire, nous n’avons pas de domaine d’enregistrement pour l’Afrique, pour AFRICA.

Encore une fois, ne croyez-vous pas que cela représente un problème ?

JAMIE HEDLUND :

Nous ne sommes pas là pour- nous ne sommes pas un régulateur. Nous avons des relations avec les opérateurs registre et les bureaux d’enregistrement. Nous avons des exigences qui sont dirigées vers eux, et le service de conformité de l’ICANN qui met en œuvre ces exigences s’assure que les parties contractantes suivent ces politiques qui sont adoptées par la communauté. Il y a toujours des discussions sur ses obligations, sur ce qu’elles devraient être.

Certaines fois, il y a des amendements qui sont mis en place par rapport à ces politiques, avant qu’elles ne soient incorporées dans les accords. Il s’agit dans ce cas-là des opérateurs, des bureaux d’enregistrement, peu importe où ils se trouvent. Donc si ce sont des opérateurs et des bureaux d’enregistrement en Afrique, nous avons des accords avec eux, et ils doivent se conformer à cela, et c’est la même chose pour l’Amérique du Nord et l’Europe. Je ne sais pas si cela répond à votre question. Mais

c’est un modèle complètement différent. Ce n’est pas un modèle réglementaire, si vous voulez.

NASSER HAJI : Oui, l’Union européenne c’est une institution, pas une organisation. C’est pour ça que j’ai parlé de ça. Mais en *Africa*, ce n’est pas comme si l’Union africaine avait une organisation qui serait dédiée à cela.

JAMIE HEDLUND : Oui. Cette question va au-delà de mon rôle. C’est une question pour le GAC et pour les gens beaucoup plus intelligents que moi.

JOHN LAPRISE : Au niveau- nous ne faisons pas de réglementation ; nous mettons en œuvre les règlements contractuels.

Jamie, vous avez fait fait un commentaire sur quoi- je ne me souviens plus. Ah, vous vouliez des informations sur quelque chose. Je ne me souviens plus.

JAMIE HEDLUND : Des données.

JOHN LAPRISE : Oui un rapport sur les données. Comme vous le savez, At-Large est sous-divisé en RALO. Et au niveau des RALO, il y a des rapports. Et donc c’est quelque chose- c’est peut-être quelque chose que nous pourrions traiter, nous pourrions faire des rapports au niveau des RALO. Nous pourrions utiliser les différents secrétariats. C’est peut-être quelque chose qu’on peut faire pour avoir tous les éléments au niveau de la segmentation.

JAMIE HEDLUND : Maintenant, nous faisons des rapports régionaux et nous nous basons sur les régions ICANN. Une chose intéressante, c’est le développement de l’ODP, le projet- comment dit-on déjà ? Le projet pour les données ouvertes, OPD. Donc le projet des données ouvertes. Nous allons donc mettre toutes nos données à l’intérieur de cela et publierons un rapport. Ce sera une bonne manière pour tout le monde, obtenir des données comme ils le veulent, mais en même temps, lorsque cela sera fait, nous serons donc intéressées d’obtenir des feedbacks pour voir si la conformité peut décider si des choses peuvent être faites individuellement.

HOLLY RAICHE : Je n’ai pas beaucoup de mémoire, mais je me rappelle maintenant. Je pense que vous avez déjà répondu à ma question. Dans le passé, nous avons toujours devant nous un rapport. Nous

l’examinions et nous avons l’opportunité de poser beaucoup de questions. Nous pouvions demander ce qui se faisait, quels étaient les délais, etc. Donc ces données étaient donc très utiles, même si ils nous rendaient la vie difficile. Mais j’aimerais bien recevoir ces données une fois de plus.

JAMIE HEDLUND :

Oui, c’est une réunion sur les politiques, donc c’est un petit peu différent.

Donc nous avons approché les choses différemment. Nous avons collecté ces données et nous avons parlé de ces données durant les webinaires et durant ces réunions qui sont un peu plus interactives, nous n’avons pas abordé ce sujet. Mais bien sûr, nous pouvons organiser toutes ces informations pour Montréal.

JOHN LAPRISE :

J’aimerais attention des membres de l’ALAC, car nous avons 1-2-3-4-5 personnes. Ce n’est pas un quorum, mais j’aimerais voir quels sont les membres de l’ALAC qui sont ici. Et lorsqu’il s’agit du point D sur l’ordre du jour, pensez-vous donc à ce sujet qu’une séance intercommunautaire sur l’abus du DNS serait quelque chose que l’ALAC devrait soutenir ou appuyer à la prochaine réunion ?

HOLLY RAICHE : Alan en a parlé. Il a dit, mais qu’est-ce qui est possible maintenant. Donc, puisqu’il y a une perte d’information par rapport aux personnes qui sont impliquées dans l’abus du DNS, non seulement on devrait apprécier l’impact que cela a, mais il y a un rôle qu’on peut avoir. Comment est-ce qu’on peut adresser, comment est-ce qu’on peut traiter de ces questions.

JOHN LAPRISE : Je vois qu’il y a un accord général là-dessus. Donc peut-être pouvons-nous dire qu’il n’y a pas de consensus sur ce sujet.

JAMIE HEDLUND : Oui, nous avons fait une présentation cette semaine au GAC, et le GAC est aussi intéressé par ce genre de projet. Donc nous sommes là pour appuyer ce genre de projet.

ALAN GREENBERG : OUI peut-être que l’on pourrait peut-être réfléchir et essayer de produire une séance sur le changement de l’abus de nom de domaine puisque le paysage change à cause des questions qui sont associées au RGPD. Bien sûr, les personnes qui abusent les noms de domaine trouvent toujours des choses intéressantes à faire. Maintenant les gens utilisent les dossiers du DNS pour propager donc les botnets, les réseaux zombie. Le monde change.

Mais quelque chose pourrait peut-être être utile à notre avis. Je pense que le GAC appuierait ce genre d’activité. Nous devons certainement faire un peu plus de- réfléchir un peu plus là-dessus parce que je pense qu’il y aura des groupes qui seront en opposition.

JOHN LAPRISE :

Y a-t-il d’autres questions dans la salle, enfin au panel, dans la salle, autour de la table ? Non ? Donc maintenant je vais passer à autre chose.

Je voudrais poser une question tout d’abord pour aider les personnes qui sont assises avec moi à cette table. C’est donc une réunion At-Large. Si certains d’entre vous ont une expérience directe de l’abus du DNS, j’aimerais que vous vous exprimiez et que vous décriviez votre expérience. Alan, vous me donnez un drôle de regard.

EDUARDO DIAZ :

Il faut définir tout d’abord ce qu’est l’abus du DNS. Pour moi, par exemple, avoir une compagnie ou une entreprise qui garde qui conserve des noms pour les revendre à un plus haut prix, pour moi, c’est comme de l’abus parce que ces noms ne sont plus disponibles ; ils sont là pour faire de l’argent. C’est une façon de voir les choses.

JAMIE HEDLUND : On pourrait peut-être commencer avec le GAC et leur spécification 11.3B ; lorsqu’il s’agit de l’hameçonnage, du *pharming*, des logiciels malveillants et des réseaux zombie, il y a d’autres choses. D’ailleurs, on appelle ça souvent l’infrastructure de l’abus du DNS. Ça se distingue de l’abus du contenu. Donc il y a une distinction.

EDUARDO DIAZ : Oui. Tout cela fait partie de l’abus du DNS. Qu’est-ce que vous incluez dans cela ?

ALAN GREENBERG : Oui peut-être, mais une sorte d’abus différents.

EDUARDO DIAZ : Oui. Il faut définir cela.

JOHN LAPRISE : Si vous parlez à l’At-Large qui représente les utilisateurs finaux mondiaux, on va dire bon, qu’est-ce que c’est que l’abus. Alors, il y a plein de choses qui correspondent à l’abus. nous avons une définition plus technique, car il y a des agissements techniques qui sont mis en œuvre pour la plus du DNS. Mais pour beaucoup de personnes dans le monde, cela veut dire que quelqu’un

m’embête en ligne. Voilà.

JAMIE HEDLUND :

Il est important de garder l’esprit que nous sommes à l’ICANN. Nous avons une mission avec des statuts. Donc, poursuivre les gens sur des spéculations, ça ne fait pas partie de notre mandat. Donc donc nous avons un rôle de coordinateur technique sur ce qu’on appelle le phishing, l’hameçonnage, les botnets, etc. Et ces éléments donc tombent dans cette catégorie. Donc il faut qu’on soit d’accord pour voir que ces choses-là tombent sous notre mission. Il y a peut-être d’autres sortes d’abus qui tomberaient sous notre mandat ; il y a d’autres formes d’attaques, de formes d’abus ; faire confiance à des gens qui sont en dehors du mandat de l’ICANN. Donc encore une fois , il y a un rôle que l’ICANN joue et il faut qu’on discute de cela.

JOHN LAPRISE :

Il y a une question à distance. Evan, vous pouvez si vous m’entendez-

EVAN LEIBOVITCH :

Bonjour John. C’est Evan au micro.

Nous sommes là. Nous sommes dans une salle et nous essayons de définir ce qu’elle abus. Est-ce qu’il y a de la recherche qui a été

faite de ce côté-là, parce que, est-ce que l’ICANN a vraiment essayé de faire un questionnaire ou un sondage ou a fait des recherches professionnelles sur les niveaux d’abus qui existent ? Le niveau peut prendre toutes sortes de formes ; ça peut être la fraude à propos des noms de domaine. Il y a d’autres choses qui peuvent constituer l’abus. Y a-t-il donc eu des recherches qui ont été faites ? Et ce n’est pas seulement nous autour de la salle qui nous disons, qui sommes en train de nous demander qu’est-ce que c’est que de l’abus et quelles sortes d’abus existent.

Il faudrait peut-être qu’on s’informe et qu’on base cette discussion sur des données officielles ; essayer de trouver la définition de l’abus, ça ne va pas nous permettre d’avoir la réponse que nous cherchons. Il faudrait qu’on ait des indicateurs pour savoir exactement quel genre d’abus il y a sur le marché. Est-ce qu’on pourrait faire ses recherches pour ne pas juste deviner ?

JAMIE HEDLUND :

Pour l’équipe de révision de CCT, il y a eu donc une étude qui a été faite et les résultats étaient très intéressants. De plus, il y a eu le rapport DAAR qui suit l’hameçonnage, le spam, le phishing, les botnets. Il serait peut-être bon d’avoir une discussion au sein de la communauté pour voir si le spam est de l’abus. Est-ce qu’il y a une manière de distinguer entre toutes sortes de femmes ? Ce qui est un abus ? Ce serait peut-être un bon véhicule pour

commencer cette discussion parce que le volume de spam que l’on reçoit, de pourriel qu’on reçoit est énorme. Moi je les élimine, bien sûr, mais tout de même c’est beaucoup.

JOANNA KULESZA :

Je voudrais justement ajouter quelque chose par rapport à cette question. Je comprends bien que c’est un petit peu une question politique, mais donnez-moi la meilleure réponse possible dans ce contexte.

Nous avons une séance sur la cybersécurité de l’après-midi. Patrick Jones nous expliquait qu’il y a en fait une difficulté à faire la différence entre la réglementation de l’abus du DNS, les abus sociétaux, d’autres menaces, et donc il y a certains cas qui nous font penser à cette petite barrière de l’ICANN. Et donc il y a le DNS, la gestion technique, mais nous ne nous occupons pas de contenus, quel qu’il soit. Mais je voulais entendre votre opinion et donc je vais vous poser une question générale pour avoir votre opinion par rapport au fait que peut-être cette différence est en train de changer. Cet enclos dont on parle souvent, est-ce qu’il est en train d’évoluer ? Je sais que vous travaillez avec le GAC souvent. Nous aussi. Et la plus grande préoccupation du GAC en termes de sécurité et de cybersécurité, ce n’est pas le DNS ou les questions techniques. C’est vraiment la réglementation du contenu et l’ICANN normalement ne s’en occupe pas.

Mais je voulais savoir quelle est votre réponse par rapport au fait que peut-être cet enclos est en train de changer, d’être déplacé, et comment faire pour qu’on ne parle pas de.

JAMIE HEDLUND :

Je crois que les statuts, la mission empêchent justement ce déplacement de la barrière ou de l’enclos. Il existe différents types d’abus et donc si quelqu’un ne s’occupe pas des abus, eh bien les gouvernements vont s’en occuper. Donc il y a une opportunité, même si ce n’est pas dans le mandat de l’ICANN, de discussion sur ces problèmes de contenus d’une manière qui, certes, sort du mandat de l’ICANN, mais qui pourrait quand même impliquer les parties prenantes qui sont ici.

Donc l’univers des abus certes s’élargit, mais je ne pense pas que notre mandat s’élargit. Et donc dans le cadre de la discussion, la première chose à faire, c’est de définir ce que c’est que l’abus, et ensuite de définir quels sont les abus qui correspondent aux statuts de l’ICANN et que nous pouvons combattre à notre propre manière par des politiques.

ALAN GREENBERG :

Merci. Je voulais répondre Evan et en fait vous l’avez déjà fait.

CCT a déjà apporté certaines réponses. Nous avons des rapports qui existent depuis longtemps. Vous savez, il y avait le *fast flux*,

vous aviez beaucoup de noms de domaine, un très grand nombre de noms de domaine et on changeait constamment les adresses qui étaient pointées par le nom de domaine. Parfois c’était en une seconde que ces changements étaient effectués. Et c’était quelque chose qui s’était présenté il y a 10 ou 12 ans. Et nous avons beaucoup travaillé là-dessus.

J’imagine que si on observe la distribution des logiciels malveillants et les autres problèmes de sécurité dans le cyberspace. Il y a beaucoup de centres d’innovation dans le monde, et ces choses changent à la minute. Oui, il y a beaucoup de rapports. Il y a le rapport d’il y a cinq ans qui n’est pas forcément pertinent pour ce qui se passe aujourd’hui, même s’il est intéressant à lire. Donc la réponse est oui. Nous avons beaucoup de rapports et nous allons continuer d’en avoir jusqu’à ce qu’on hausse les épaules et qu’on se dise tant pis, il faut vivre avec.

JOHN LAPRISE :

Encore une fois, s’il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole, n’hésitez pas à vous diriger vers le micro.

Jamie, vous avez mentionné les mesures volontaires. Et je sais qu’il y a eu l’initiative des manières. Je ne sais pas si quelque chose de ce type pourrait permettre de lutter contre l’abus du DNS. Est-ce qu’il pourrait y avoir un certain poids pour avoir une

discussion avec les RIR là-dessus, de manière à mettre en œuvre un programme sur les manières dans le contexte de l’abus du DNS ?

BRYAN SCHILLING : Oui merci John. Je ne connais pas les manières, enfin, dans le contexte du DNS.

Donc il y a eu une certaine discussion. Il y a eu un certain nombre de membres de la communauté de l’ICANN qui ont participé au projet jurisdiction et Internet, et à savoir s’il s’agit de manières ou de bonnes pratiques ou d’idées qui pourraient potentiellement volontairement être adoptées par les gTLD et par les ccTLD. Il y a aussi un certain nombre de CC qui participent à ceci, mais il y a aussi depuis un certain nombre d’années, dans l’association des noms de domaine, un effort qui a publié un document il y a quelques années. Il s’agissait donc de l’initiative des domaines sains pour établir de meilleures pratiques. Et je crois qu’une autre idée qui a été également évoquée, et Jamie y a fait allusion, c’est celle selon laquelle il y a des parties contractantes qui travaillent là-dessus. Et pour les parties contractantes qui ne s’occupaient pas des abus de manière adéquate, eh bien cela leur permet peut-être d’être éduquées. Donc voilà. Pour être optimiste.

Mais s’il y a d’autres initiatives, d’autres parties contractantes qui s’occupent de ces problèmes, on pourrait peut-être éduquer ceux

qui le font pour éduquer. PIR a publié une déclaration, il y a quelques semaines, sur je ne sais plus, c’était le QPI, indicateurs de qualité- je ne sais pas exactement comment ils ont appelé ça, mais ils vont pouvoir mesurer des activités de bureaux d’enregistrement dans l’espace des points. Donc il y a des discussions ; il y a des choses positives qui se passent dans le cadre du projet Juridiction et Internet. Et si certains membres de la communauté disent oui, nous souhaitons amener ceci dans la communauté de l’ICANN, eh bien ce serait bien pour nous de pouvoir en parler.

En dépit de ce qu’a dit Jamie sur mes manières, je vous remercie.

JOHN LAPRISE :

Alors, Hadia et ensuite Satish. Hadia, vous avez la parole.

HADIA EL MINIAWI :

Par rapport à ce qu’a dit Joanna, je crois qu’il faut faire la distinction entre les différents termes ; ne rien mélanger. Donc l’abus du DNS, c’est l’abus du DNS. C’est tout.

Et ensuite on peut avoir abus de l’Internet. On peut avoir des fraudes. Donc il faut bien être clair sur la différence entre les termes, à mon avis c’est essentiel.

ALAN GREENBERG :

En tant que personne qui a lancé la demande d’avoir deux PDP différents, je m’y connais un petit peu. Je vous rappelle simplement les règles. L’ALAC peut demander à ce qu’un PDP soit pris en considération. Ensuite, c’est à la GNSO de décider si elle en souhaite ou non, si elle souhaite le lancer.

Et si on le fait, eh bien, il faut vraiment s’assurer un peu avant d’avoir le soutien au moins des opérateurs de registre ou des bureaux d’enregistrement, parce que sinon ils peuvent opposer un veto. Par contre, le Conseil d’administration peut lancer un PDP et la GNSO ne peut pas dire non.

Donc c’est un petit rappel sur la mécanique. Mais si on lance un PDP, premièrement, il faudrait penser à la politique et au soutien ; et deuxièmement, il faudrait vraiment prouver que c’est quelque chose que l’on peut résoudre grâce à un PDP. Donc ce n’est pas écrire un paragraphe ; il y a du travail.

JOHN LAPRISE :

Oui, effectivement, il faudrait réfléchir pour vous deux, parce que vous posez cette question du PDP. Mais est-ce que vous, VOUS aviez une petite idée du type de PDP, de l’orientation à prendre ?

JAMIE HEDLUND : La discussion que j’ai entendue jusqu’à maintenant, c’était surtout de savoir si oui ou non on lance un PDP. Nous n’avons pas parlé de comment, et ça, c’est une décision qui dépendra de la communauté ou du Conseil. J’aimerais bien vous donner le point de vue du Conseil, mais il n’aime pas que je vous le donne. Donc je vais éviter.

HOLLY RAICHE : Selon ce qu’a dit Alan, je pense qu’un PDP serait vraiment compliqué ; il faudrait convaincre le Conseil d’administration, parce que selon ce qu’il vient de dire, les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre ne sont pas réellement à l’aise avec ça. Y a-t-il d’autres mécanismes qui pourraient nous permettre d’en arriver au même résultat ?

JAMIE HEDLUND : L’autre mécanisme que je connais, c’est en amendant les contrats. C’est ce qu’on a vu avec le programme des nouveaux gTLD avec la spécification 11.3D et l’engagement d’intérêt public sur l’abus du DNS.

Cela peut nous permettre de faire beaucoup. Alors le désavantage, c’est qu’on est obligé de lancer une négociation sur les contrats. Et deuxièmement, on n’a pas le même soutien basé sur un consensus que ce qu’on aurait avec une politique. Donc ça

veut dire que ces engagements ne seraient pas nécessairement compris par tous. Mais c’est notre approche possible.

ALAN GREENBERG :

Donc une première étape intéressante, si on souhaite le faire, c’est de s’imaginer que le roi ou la reine – non, non ! Je suis sérieux – donc imaginez-vous une monarchie absolue. Donc dans le contrat, vous pouvez mettre ce que vous voulez. Bureaux d’enregistrement et opérateurs registres. Quelles sont les modalités, les conditions que vous allez leur imposer pour s’occuper de ceci. Les conditions d’il y a trois ans sont différentes de ce qu’on a maintenant à cause du RGPD et les questions de protection de la vie privée. Je ne sais pas si on pourrait rédiger un contrat qui corresponde. Donc avant de lancer un PDP ou avant de lancer une négociation contractuelle pour s’occuper du problème, quelles sont les solutions qui pourraient être proposées, que l’on pourrait intégrer ? Je n’ai rien qui me vienne à l’esprit.

Il est tout à fait possible qu’il y ait des propositions qui fonctionnent. Mais je crois que c’est la première question à poser.

JOHN LAPRISE :

J’ai une autre question pour rebondir ce qu’a dit Alan.

La ccNSO n’a pas le même cadre de contrats, donc est-ce que

vous parlez avec eux ? Vous avez parlé des mesures volontaires. Est-ce que vous avez peut-être pu sensibiliser, peut-être avoir des mesures volontaires au niveau de la ccNSO ?

JAMIE HEDLUND : Je ne sais pas s’il y a des solutions de programme dont on aurait pu discuter. Je sais que les CC ont exprimé un intérêt dans le DAAR ; ils voulaient des rapports pour leur CC. Donc effectivement, ça va dans le bon sens. Et il y a des CC comme le .EU qui a ses propres programmes.

Mais il serait bien que la ccNSO fasse partie de la discussion.

HOLLY RAICHE : Après l’appel de Christchurch, il me semble que plusieurs pays devraient signer cet appel de Christchurch. Il nous faut absolument faire quelque chose. Je pense qu’en fait, ça n’a pas nécessairement été compris lorsque ça a été exprimé, mais il serait utile, si on travaille avec les ccNSO, si on va dans ce sens, de leur dire ce qu’ils pourraient faire. Je crois qu’il y a eu beaucoup de soutien par rapport à ça. Parce que tout d’un coup, les gouvernements se disent que pouvons-nous faire.

JOHN LAPRISE : Est-ce que vous souhaitez parler Alan ? Non. OK. Y a-t-il d’autres

questions dans la salle que vous souhaitez poser à Jamie et à Bryan ? Olivier, bien sûr allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND Merci, Monsieur le président. Très souvent, lorsqu’on parle d’abus du DNS, et désolé d’avoir raté la présentation, mais j’ai regardé les diapositives quand même, donc on considère l’utilisation du DNS pour des objectifs mauvais. Donc le contenu des e-mails, les messages, les sites Web et les programmes malveillants, etc. tout ce que l’on peut recevoir de cybersquattage, d’abus du DNS, etc.

Nous savons que l’ICANN ne s’occupe pas du contenu, en tout cas c’est ce qu’on dit de manière répétitive. Donc quels sont les aspects de l’abus du DNS qui ne sont pas liés au contenu, parce que vous avez mentionné le lancement d’un PDP. Est-ce qu’un PDP pourrait être complètement interrompu très tôt ou réduit ? oui, parce qu’on ce dire, eh bien, finalement, ça, c’est du contenu. Ça, c’est du contenu. Ça, c’est du contenu. Le PDP est terminé et voilà c’est tout.

JAMIE HEDLUND : Oui. Merci. Il faut que cette discussion ait lieu ; il faudra définir ce qui constitue un abus du DNS et comment s’y attaquer. Vous avez la spécification 11.3B sur l’hameçonnage et les réseaux zombie. Il y en a d’autres qui pourraient ne pas être controversées ou pas

autant que le contenu peut l’être, mais en tout cas pour l’hameçonnage, les réseaux zombie et les programmes malveillants, je ne pense pas qu’il y a beaucoup de controverses. Ce sont des choses qui font partie du travail de l’ICANN. Mais y a-t-il d’autres choses ? C’est ça la question qui pourrait donner lieu à un travail sur les politiques et sur les contrats. Mais il faut avoir cette conversation dans la communauté et nous avons parlé tout à l’heure du spam, et les gens ont différents points de vue par rapport à ça.

JOHN LAPRISE : Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup John. Désolé. J’ai en fait tout un tas de questions qui m’arrivent. Donc la question est la suivante. Quel serait l’objectif en termes de PDP. Est-ce que- l’objectif à accomplir, quel serait-il ? Parce qu’on a vu tout à l’heure une diapositive avec les différents contrats. Et en théorie, tout est couvert par un contrat. Vous avez l’ICANN qui a en contrat avec les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre, et ensuite ces mêmes entités ont un contrat. Bon. Ça va du bureau d’enregistrement à l’opérateur de registre, aux revendeurs, etc. et donc, en fait, l’utilisateur final est vraiment tout en bas de la diapositive. Ceci étant, nous savons que 99 % des acteurs, de

bons acteurs respectent ces contrats ; mais il y en a qui ne le respectent pas. Et beaucoup de ceux-là sont en dehors du travail du mandat de l’ICANN puisqu’ils sont dans l’espace des revendeurs et l’ICANN n’a pas de relation directe avec eux. Donc jusqu’où est-ce que l’ICANN peut faire quelque chose ? Est-ce que cela vaut la peine de travailler là-dessus ? Voilà. Je n’ai rien à ajouter. Je crois que comprenais.

JAMIE HEDLUND :

Par rapport au bureau d’enregistrement, les obligations du bureau d’enregistrement descendent jusqu’aux revendeurs. Donc certes, nous n’avons pas de contrat direct avec les revendeurs, et ça, c’est assez général, mais c’est comme ça que ça se passe. Mais nous pouvons par contre nous adresser au bureau d’enregistrement pour des infractions qui sont effectuées par leur revendeur, parce qu’ils sont responsables de ces revendeurs.

Et l’autre chose que vous avez mentionnée représente une opportunité puisque la plupart des problèmes sont concentrés en fait. Il n’y a que quelques bureaux d’enregistrement et opérateurs de registres qui sont concernés. Et on le disait tout à l’heure. Ces entités ne participent pas beaucoup à l’ICANN, mais leurs activités nuisent à la réputation de ceux qui participent. Donc il devrait avoir une opportunité de trouver ou au moins d’identifier

ces abus systémiques et d’avoir le soutien de tous en vue de créer un consensus parmi les parties contractantes, sinon la conformité va devenir dingue et il va y avoir tout un tas de manières d’appliquer les règles que nous avons avant. Donc ça, c’est mon opinion personnelle. C’est là, à mon avis, que le bât blesse.

HOLLY RAICHE :

J’apprécie le fait que nous ne soyons pas connectés directement avec tout ce qui est conformité. Mais pouvez-vous laisser tomber certains bureaux d’enregistrement s’ils ne se préoccupent pas de leurs vendeurs ?

JAMIE HEDLUND :

Oui, nous pouvons leur demander de répondre pour les activités de leurs revendeurs. Ces opérateurs doivent rentrer dans des sortes de médiations pour s’assurer que leurs revendeurs sont conformes avec leurs obligations.

ALAN GREENBERG :

Les revendeurs, c’est un phénomène intéressant. Jusqu’à au RAA récent, on savait que les responsabilités ne passaient pas des revendeurs aux opérateurs de registre. Mais il y a toutes sortes d’implications. Rappelez-vous qu’il y a des revendeurs et les revendeurs peuvent avoir eux-mêmes des revendeurs, et eux-

mêmes d’autres revendeurs. Donc ça peut aller très loin. Il y a les implications du RGPD, et maintenant un revendeur d’un revendeur n’a aucune connaissance, il ne sait pas du tout à quel pays il a affaire. Il ne sait pas exactement ce qu’il y a au bout de la chaîne, si l’autre revendeur vit dans tel ou tel pays. Il y a plein de raisons pour lesquelles tout cela serait logique, que le changement de revendeur devrait être documenté ; mais bonne chance avec ça.

JOHN LAPRISE :

Je ne vois personne d’autre qui veut prendre la parole. Donc je vais en terminer avec cette partie de la présentation. J’ai du personnel qui est compétent, mais j’en ai beaucoup moins à cette heure-ci. Donc pour aller de l’avant, nous devrions continuer avec l’idée que l’ALAC soutienne ou appuie une réunion intercommunautaire à Montréal au sujet de l’abus du DNS. On lui donnera un nom plus tard.

Mais en attendant, on cherchera un accord sur cela et on verra comment on va organiser ça, mais je pense que le sujet a du mérite et doit être un peu plus réfléchi et avoir un peu plus d’appui. Et nous sommes donc très heureux de soutenir cette idée.

S’il n’y a rien d’autre, j’aimerais remercier nos interprètes et notre personnel technique. Ils nous ont beaucoup aidés. Et avec ça, je

voudrais fermer la réunion, la séance. Et je voudrais vous rappeler que vous avez 20 minutes avant le cocktail de réseautage qui a lieu ce soir dans les couloirs ici. Pour certains d’entre nous, il y a aussi un diner de planifié ce soir. Donc c’est juste un rappel.

Avec cela, passer une bonne soirée. Nous vous verrons ici demain. Alors, excusez-moi encore une fois, je vous remercie. Je voudrais quand même remercier Jamie et Bryan qui sont venus nous adresser- qui sont venus nous présenter leurs informations aujourd’hui. Merci et amusez-vous bien au cocktail. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]